

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**  
**EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

**Lieu : Salle des fêtes de la commune de FONTET**

\* \* \*

L'an deux mille vingt-trois (2023), le treize (13) avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Fontet, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 07 avril 2023

**Date d'affichage de la convocation :** 07 avril 2023

**Nombre de conseillers :** 61

**En exercice :** 61

**Présents :** 47 (46 titulaires et 1 suppléant votant)

**Votants :** 52 (47 présents et 5 pouvoirs)

\* \* \*

**61 titulaires présents :** M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Vincent GORSE (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

\* \* \*

**5 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), absent excusé, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, a donné pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), absent excusé, a donné pouvoir à

Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), absente excusée, a donné pouvoir à M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole).

\* \* \*

**1 suppléant votant :** Mme Chantal ROCHEREAU en l'absence de M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève).

\* \* \*

**2 titulaires absents excusés et non suppléés :** M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole) ; M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot).

\* \* \*

**7 titulaires absents non excusés et non suppléés :** M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan) ; Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros) ; M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot) ; Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot) ; M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt) ; Mme Patricia LAFUGE (élue de Lamothe-Landerron) ; Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole).

\* \* \*

*Information : 4 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie) ; M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet) ; M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens) ; M. Bertrand LARIVIERE (suppléant de Noaillac).*

\* \* \*

**Présidence de séance :** M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

**Secrétaire de séance :** M. Serge POUJARDIEU, Maire de Fontet, commune d'accueil.

\* \* \*

*Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).*

*NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire du 23 mars 2023, le Président a été amené à prendre une décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU), à savoir :*

COMPTE RENDU / SUIVI DIA					
DIA	COMMUNE	ADRESSE TERRAIN	LISTE PARCELLES	DATE DE DECISION OU D'ARRETE	DECISION
DIA03335223P0012	LA REOLE	ZONE INDUSTRIELLE FRIMONT OUEST	AV_398	13-mars-23	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03300223P0003	AILLAS	ZONE D'ACTIVITE BOIS DE MAJOU NORD	0A_1468+ OA_1470+ OA_1472	23-mars-23	EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335223P0029	LA REOLE	FRIMONT OUEST	AV_0723	28-mars-23	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335223P0007	LA REOLE	FRIMONT OUEST	AV_85+ AV_86	x	TACITE
DIA03335222P0106	LA REOLE	20 A FRIMONT OUEST	AV_726P	15-déc-22	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans question ni remarque.**

\* \* \*

## FINANCES

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :**

Monsieur le Président rappelle la prospective financière présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2023 et propose de maintenir les taux de CFE à 26,50%, de TFB à 3 % et de TFNB à 3,76 %.

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté. **Le Président propose également de la maintenir à un taux de 9,65 %.**

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) à 3 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 3,76 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 26,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à 9,65 %

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Le Président rappelle l'importance des Commissions Communales d'Impôts Directs.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2023 :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le produit de la taxe pour la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations doit être arrêté chaque année par délibération du Conseil Communautaire et qu'il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Vice-Président précise que la taxe GEMAPI est plafonnée à 40€/habitant et qu'elle est additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises.

Monsieur le Vice-Président rappelle que, le produit attendu était de 400 000 euros pour l'année 2022 et propose de fixer le produit attendu pour 2023 à 400 000 euros.

**Bernard PAGOT, Vice-Président en charge de la GEMAPI, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Vote Budget primitif 2023– Budget principal :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget principal, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 12 828 063, 31 €

Dépenses : 12 828 063, 31 €

- Section d'investissement :

Recettes : 9 843 157, 85 €

Dépenses : 9 843 157, 85 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget Principal pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Alain BREUILLE souhaite évoquer sa réflexion sur le budget et notamment sur la gestion de l'argent public qui, d'une façon ou d'une autre provient de notre bassin de vie, d'une moyenne statistique peu élevée dans la richesse. Le financement de la construction de la MSAP représente 250 euros que chaque habitant devra donner sur 25 ans. En tant qu'assemblée délibérante, il aurait fallu établir une feuille de route dès lors que nous avons été élus et pour la durée du mandat, or nous sommes en train d'hypothéquer pour les 4 futurs mandats. Notre réserve permanente d'argent, sera inévitablement perturbée par tout ce que nous ne maîtrisons pas actuellement, dans un monde qui bouge, avec des contraintes climatiques notamment. Ce futur, c'est encore la gouvernance de prévoir et de garder une vraie réserve, car nous ferons d'autres emprunts.*

*Dernier point, j'en arrive au vote de ce soir, le problème par rapport à mes pratiques antérieures, où j'ai toujours été engagé, est qu'ici on constate une sorte de vote de copinage citoyen. Dans la procédure de vote telle quelle est établie cela consiste à demander aux gens qui sont contre de voter à main levée. Je demande donc en application stricte du règlement intérieur de pouvoir procéder à un vote à bulletin secret.*

*Francis ZAGHET précise que l'argent vient du bassin de vie mais aussi de l'Etat qui l'attribue sur des projets importants, ce qui vient souligner l'importance de cette MSAP en particulier parce que nous accueillerons les services de la DGFIP, service hautement important pour le territoire notamment à cause des problèmes de mobilité que nous rencontrons. Nous aurons toujours besoin de recevoir les gens, de donner un conseil à ceux qui sont en difficulté et il y en a beaucoup justement sur notre territoire. Nous sommes dans un bassin de pauvreté, et nous avons donc besoin un service public qui soit vu par tout le monde et enfin, ce qui a motivé ce projet, pouvoir donner à nos agents un lieu de travail digne.*

*Le futur est loin d'être hypothéqué, puisque nous faisons extrêmement attention aux dépenses de fonctionnement et nous sommes allés chercher de nouvelles recettes, ce qui nous permet d'être confiants pour l'avenir. Par ailleurs, nous avons un projet de territoire, avec des projets à la clé, et il n'y a aucune inquiétude quant à la possibilité de les réaliser.*

*Enfin, concernant le vote à bulletin secret, il faut qu'au moins un tiers de l'assemblée le demande. Je le proposerai donc au moment du vote.*

*Alain BREUILLE ajoute que bien qu'il soit satisfait par la distribution de la parole à chacun, il regrette l'absence d'une parole collective de début de mandat pour établir une feuille de route pour la durée du mandat. Quand on a été élus c'était sur un programme qu'on a affiché, on le tient et on l'applique à la lettre et au chiffre. Ce qu'il aurait souhaité pour un mandat intercommunal, c'est de procéder de la même manière, et ça n'a jamais eu lieu. Il demande que des objectifs communs partagés soient définis.*

*Camille ESTOURNES indique que ces temps de réflexion et de participation ont eu lieu, notamment par le biais de la participation de beaucoup d'élus au Projet Culturel, au Projet Social ou au Projet de Territoire. C'est précisément ce dont il s'agit ici, se donner des objectifs au long court par un travail de concertation où chacun a participé à la hauteur de ce qu'il souhaitait. Nous ne sommes pas élus sur un programme commun, nous émanons des différentes communes, il n'y a pas d'analogie possible entre le fonctionnement communal et intercommunal de ce point de vue.*

*Clara DELAS rappelle que le début de mandat en 2020 et 2021 a été compliqué avec le Covid, on a effectivement pris du retard et les projets de territoire arrivent maintenant.*

*Didier LECOURT indique que le travail sur le Projet Culturel de Territoire a donné lieu à beaucoup d'échanges et de perspectives sur l'avenir, mais il en est surtout ressorti que concernant l'existant on peut réellement être satisfaits et qu'il faut continuer. Le résultat de ce travail de réflexion est donc là.*

*Stéphane DENOYELLE rappelle que lorsque nous a été présenté le rapport d'activités, tout le monde reconnaissait la qualité des actions menées par nos champs d'intervention, ce qui démontre que depuis qu'on a repris un fonctionnement normal à la sortie du Covid, beaucoup de travail a été fait. Concernant le besoin d'avoir un temps d'échanges pour mettre en commun le travail fait, il n'y a pas à rougir de notre capacité à mettre en commun car il y a de la cohérence et parce qu'on a eu cette exigence de travailler en transversalité et non en silo.*

*Le Président demande qui est en faveur d'un vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret n'est pas retenu, avec 4 voix pour (M. MERVEILLEAU François, M. BREUILLE Alain, M. BARNETT André-Marc et M. GUILLOMON François) et 48 voix contre.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 AVEC :**

**46 VOIX POUR,**

**4 VOIX CONTRE : M. MERVEILLEAU François, M. BREUILLE Alain, M. BARNETT André-Marc  
ET M. GUILLOMON François,**

**2 ABSTENTIONS : M. LAVERGNE Pascal ET M. MASCOTTO Jean-Michel.**

\* \* \*

• **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe Ecopôle :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe ECOPOLE, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 356 594,35 €

Dépenses : 356 594,35 €

- **Section d'investissement :**

Recettes : 396 633,41 €

Dépenses : 396 633,41 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe ECOPOLE pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe FRIMONT :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe FRIMONT, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 3 862,60 €

Dépenses : 3 862,60 €

- Section d'investissement :

Recettes : 139 041,28 €

Dépenses : 139 041,28 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe FRIMONT pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe BOIS MAJOU :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe BOIS MAJOU, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 668 064,00 €

Dépenses : 668 064,00 €

- Section d'investissement :

Recettes : 807 936,58 €

Dépenses : 807 936,58 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe BOIS MAJOU pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe GEMAPI :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe GEMAPI, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon

suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 832 107,19 €

Dépenses : 832 107,19 €

- Section d'investissement :

Recettes : 929 038,28 €

Dépenses : 929 038,28 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe GEMAPI pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Bernard PAGOT répond à une question posée la semaine passée par Serge ISSARD concernant les travaux pour la gestion des milieux aquatiques. Pour le syndicat Dropt Aval, le calcul de la cotisation est au kilomètre de ruisseau, à la superficie du bassin versant, la totalité des travaux sur le Dropt Aval représente 1 108 000 euros pour cette année. Mais il précise qu'il ne s'agit pas uniquement du Dropt, mais aussi du chevelu de la Garonne.*

*Joël DOUX demande ce qui est prévu sur la Hoche, car il y a environs 200 mètres de ruisseau à déboucher et il reçoit des plaintes des habitants. Il est répondu que ces travaux sont prévus en 2023 mais actuellement en attente des autorisations nécessaires.*

*Jean-Michel MASCOTTO demande des informations concernant les travaux du Syndicat du Médier.*

*Bernard PAGOT explique que le Syndicat du Médier ne fonctionne pas comme le Syndicat Beuve Bassanne qui ne fait cotiser qu'en cas de travaux prévus.*

*Christian MALANDIT-SALLAUD ajoute qu'il y a eu du travail sur le Médier et que la cotisation de l'année prochaine devra être augmentée pour répondre aux demandes actuelles. Il précise qu'il y a des dossiers qui ne sont pas abordés au niveau de la CdC, même pas mis à l'ordre du jour. Nous pouvons mettre à l'ordre du jour les bassins versants pour que les délégués puissent transmettre les informations. Il s'engage à fournir tous les éléments qui seront demandés et à les présenter devant l'assemblée, et indique qu'il est toujours disposé à parler des domaines dans lesquels il s'investit.*

*Pour rejoindre l'intervention de Didier LECOURT précédemment, M. MALANDIT-SALLAUD reconnaît que beaucoup d'actions ont été engagées sur le territoire par la Communauté de Communes, tout le monde est d'accord et fier de ce qui s'est fait, mais en tant qu'élus il nous appartient de porter nos idées devant l'assemblée et de les défendre afin de les faire adopter.*

*Luc SONILHAC demande à ce que ces sujets soient abordés en bureau des Maires.*

*Jean-Louis SAUMON demande si la décision de la CdC du Sud Gironde de ne plus faire de travaux sur leurs digues va impacter nos études et nos travaux. Pour Bernard PAGOT, on a des enjeux et des problèmes différents, mais aujourd'hui il est hors de question de se séparer de nos systèmes d'endiguement.*

*Francis ZAGHET propose d'adresser un courrier à chaque Président de structure dans laquelle nous avons des délégués pour que nous soyons destinataires des ordres du jour et des comptes-rendus des réunions syndicales.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL**

**COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

• **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe Maison de Santé Rurale La Réole :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe MSR, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 179 967,63 €

Dépenses : 179 967,63 €

- Section d'investissement :

Recettes : 174 812,44 €

Dépenses : 174 812,44 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe MSR pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (AVEC 51 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION DE  
M. MERVEILLEAU François).**

\* \* \*

• **Vote Budget primitif 2023– Budget annexe Ordures Ménagères :**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du Budget annexe Ordures Ménagères, par section et par chapitre conformément à la note synthétique et à la vue d'ensemble ; et indique que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 3 623 607 €

Dépenses : 3 623 607 €

Pas de section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du budget annexe OM pour son exercice 2023, dont la balance générale est présentée ci-dessus.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*



- **Adhésion des communes au service d'un informaticien mutualisé :**

Une demande a été faite auprès de Gironde numérique pour augmenter le temps de travail de l'informaticien mutualisé d'une journée supplémentaire sur le territoire pour répondre aux besoins de la Communauté de Communes et des communes.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaires de proposer le service à toutes les communes du territoire qui en ferait la demande au tarif de 125 €/poste/an.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

- **Adhésion de la commune de La Réole au service d'un informaticien mutualisé dédié :**

Une demande a été faite auprès de Gironde numérique par la commune de La Réole pour bénéficier de ce service sur une journée par semaine dédiée pour répondre aux besoins.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'étendre le service à la commune de La Réole pour un montant de 13 250 euros, soit le montant facturé par Gironde Numérique.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

**RESSOURCES HUMAINES**

- **Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que chaque autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. L'offre de service de prévention et de santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde telle que décrite dans le projet de convention permet en y adhérant de répondre aux besoins de la collectivité.

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à conclure la convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde.

**Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.**

*Pas de question ni de remarque.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2023 (52 VOIX).**

\* \* \*

***Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'adoption de la motion de soutien au Centre Hospitalier Sud Gironde, et soumet cette modification de l'ordre du jour au vote.***

***La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.***

\* \* \*

## **MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DU SUD GIRONDE ET DE DEFENSE DE L'EQUITE D'ACCES AUX SOINS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE**

Depuis plusieurs mois, les élus du territoire s'inquiètent de l'avenir de l'offre de soins sur l'hôpital SUD GIRONDE.

Le CH Sud Gironde, grâce à la dynamique de son projet d'établissement et la mobilisation de ses équipes, a recruté 36 médecins ces deux dernières années.

Le CH Sud Gironde comme tous les autres Centres Hospitaliers a recours à des intérimaires.

Ce recours va être limité par la loi Rist adoptée en 2021 et son application a été décalée au 3 avril afin de laisser du temps aux hôpitaux publics après les pertes de personnels accentuées par le Covid. Du temps oui, mais pas des solutions.

Il est impératif de lutter contre le « mercenariat » de certains médecins intérimaires, qui grève largement les budgets hospitaliers, par l'exigence de rémunérations supérieures à ce que prévoit la réglementation.

Cependant, l'annonce de la mise en application de la loi, sans processus de transition, limitée aux seuls établissements publics de santé, a été suivie de défections en chaîne de personnels intérimaires inscrits sur les plannings d'avril et mai, ceux-là même qui permettent la continuité de fonctionnement des services.

Malgré la mobilisation du bureau des affaires médicales et des équipes médicales pour faire face, des services essentiels de l'hôpital pourraient ne plus être garantis à compter du 3 avril 2023 ;

Les urgences connaîtraient plusieurs ruptures de soin (fermeture totale de 24h) en l'état actuel des prévisions ;

Les blocs opératoires seraient également affectés de plusieurs fermetures ;

Ces annonces confirmées en conseil de surveillance du 29 mars 2023 ont renforcé les inquiétudes du personnel, de la population et des élus.

Dans un contexte plus général de problématiques de ressources médicales dans les hôpitaux, les élus de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde réaffirment la nécessité du maintien de l'ensemble des services du CH SUD GIRONDE, dont la maternité et la chirurgie. L'hôpital de CH SUD GIRONDE est le seul recours en proximité du territoire et la pierre angulaire de l'offre de soins hospitalière comme libérale.

Toute réduction de cette offre nuirait gravement à l'équité d'accès aux soins. Le territoire entend bénéficier d'une « égalité d'accès aux soins ».

Face à ces risques nous redemandons à ce que l'on donne des moyens au CH SUD GIRONDE de fonctionner avec des emplois pérennes, et non avec des intérimaires. Seuls les financements et l'hôpital publics peuvent garantir une permanence des soins en nuit profonde sur nos territoires ruraux à faible densité de population et éloignés à plus de 30 minutes des grandes agglomérations.

Face à ces risques nous demandons à ce que des réquisitions soient faites pour maintenir et garantir l'accès aux soins et le maintien des services essentiels, en particulier les urgences.

**Francis ZAGHET, Président, présente la motion.**

*Vincent GORSE indique que sur le fond il est évidemment en faveur de cette motion de soutien à l'hôpital public, en revanche il alerte sur la forme. Le Centre Hospitalier est en capacité d'assurer la permanence de la maternité jusqu'à fin juin, les personnels soignants paient cet effort assez cher pour qu'on leur reconnaisse. Il a été demandé explicitement lors du dernier Conseil de surveillance qu'on ne fasse pas planer de doute sur la maternité, parce que le doute c'est le détournement de la maternité, en effet une femme qui se fait suivre en obstétrique ne prendra jamais le risque d'être suivie à un endroit susceptible de fermer ne serait-ce que 24h. Les médecins ont multiplié leur temps de service pour les trois prochains mois et ont demandé que la maternité ne fasse pas l'objet d'une quelconque anxiété chez les patients. Il est donc difficile de prendre position sur ce texte vis-à-vis de l'engagement pris devant les personnels de respecter cette demande formelle. Quand les personnels demandent de ne pas communiquer de cette façon je pense que les soutenir c'est surtout les respecter dans leur demande. Il y a un vrai enjeu sur la question de la maternité, car la maternité de Langon est aujourd'hui la seule avec 2 labels sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui accueille quasiment 100% des femmes qui attendent un enfant pour réaliser leur accouchement sur place. On avait l'an dernier plus de 830 naissances, et en progression, donc un service qui fonctionne mais reste en dessous du seuil des 1000 naissances, donc structurellement est en déficit tous les ans. Créer cette anxiété c'est le risque de voir ces chiffres baisser.*

*Francis ZAGHET rappelle qu'auparavant ce seuil était fixé à 300 et qu'il est annoncé à 1000 aujourd'hui. La maternité est assurée aujourd'hui oui, mais à quel prix ? On voit que les obstétriciens font des semaines de 80 heures.*

*Pascal LAVERGNE confirme que le Ministre de la Santé sera présent lundi matin au Centre Hospitalier Sud Gironde pour annoncer de bonnes nouvelles qui sont dans les tuyaux depuis 2-3 ans dans le cadre du Ségur. Une enveloppe de 50000 euros pour des travaux avait été annoncée dans le cadre du Plan de Relance, mais pour la mettre en œuvre il fallait qu'il y ait un projet d'établissement. Ce projet d'établissement a été travaillé depuis des mois par les personnels (sans les intérimaires d'ailleurs), en lien avec le Directeur, avec les élus, avec le Président du Conseil de surveillance, il est maintenant validé par l'ARS, et les fonds vont pouvoir être débloqués pour financer les travaux.*

*Sur la question de l'intérim, cette notion est partielle car quand on dit que le déclencheur est la Loi Rist de 2021, c'est faux. Cette loi sur l'intérim date de fin 2015, promulguée en 2016 et votée ici par tous et approuvée par les élus socialistes du Département en 2015. Stéphanie Rist a proposé ce texte en 2021 car dans le cadre du Ségur tous les Directeurs d'hôpitaux et Syndicats de direction d'hôpitaux ont demandé à ce qu'on puisse enfin mettre un terme sur cette problématique de l'intérim. Un certain nombre ont démissionné des structures publiques, sans doute pour de bonnes raisons, ils n'étaient pas assez payés. Il faut revoir les grilles de rémunération des soignants si on veut pouvoir pérenniser les emplois dans l'hôpital public. Le problème est le salaire des médecins intérimaires, dont les tarifs n'ont cessé d'augmenter depuis 2016, alors que les médecins qui sont attachés à leur hôpital, qui font vivre l'hôpital et le projet d'établissement, qui font vivre le territoire, leur salaire n'évolue pas. Il est temps d'arrêter tout simplement d'avoir recours à de l'intérim.*

*Aujourd'hui comment peut-on accepter que des médecins qui travaillent la moitié du temps parce qu'il travaille en intérim puisse gagner jusqu'à 500000 € par an, tandis que cet argent pourrait permettre à l'hôpital de recruter des personnels. On compte évidemment sur les personnels qui sont attachés à*

*l'établissement et qui ont vraiment un sens du service public pour pouvoir travailler et ils le font avec beaucoup de sérieux, on peut les saluer par rapport à ça.*

*Pascal LAVERGNE précise qu'il ne prendra pas part à cette motion qu'il considère contre-productive par rapport à la venue du Ministre et aux annonces qui seront faites.*

*Francis ZAGHET souligne que tous ici sont d'accord avec la Loi Rist pour éviter les abus et limiter les budgets des hôpitaux publics et justement ce qui est exposé dans cette motion. Les annonces qui seront faites concernant l'attribution de moyens financier ne répond pas aux besoins actuels des personnels puisque ces fonds seront destinés à des travaux de bâtiments.*

*Stéphane DENOYELLE confirme qu'il ne faut pas déformer le sens de cette motion qui ne remet pas en cause la loi Rist et qui l'approuve. Ce qui est demandé c'est des mesures fortes qui permettent à l'hôpital de pouvoir avoir des personnels de santé tout de suite utilisables, parce que la situation actuelle des soignants est insoutenable. Vincent GORSE a parlé des professionnels qui demandent à ne pas faire utiliser d'éléments de langage sur la maternité, cependant l'appel des salariés de l'hôpital Sud Gironde à une mobilisation le 17 avril lors de la venue du Ministre de la Santé pour sauver l'hôpital public, précise justement que les urgences, le SMUR, le bloc de chirurgie et la maternité sont menacés.*

*Bruno MARTY félicite les soignants en maternité qui ont vraiment besoin de soutien et méritent notre respect. En ce sens, il rejoint Vincent GORSE sur le fait que le service de maternité a plus besoin de réconfort et d'admiration que de crainte. Au niveau du Conseil de surveillance, on se questionne surtout sur le service des urgences, les chiffres nous interrogent sur l'avenir du service : le 4 avril les urgences étaient fermées, seulement 7 personnes se sont présentées ; 15 personnes le 5 avril ; 5 personnes le 8 avril ; 4 personnes le 9 avril.*

*Il y a deux visions différentes entre public et privé. Les services privés se maintiennent car ils ont les moyens de payer.*

*Pascal LAVERGNE précise que le privé a beaucoup moins recours à l'intérim parce que les salaires sont plus attractifs. Il ajoute qu'il y a une concurrence d'attractivité entre les zones rurales et urbaines proches qui possèdent de grands CHU.*

*Francis ZAGHET propose de modifier la motion afin de ne pas y faire apparaître la maternité.*

*Vincent GORSE répond qu'au vu de ces modifications il est prêt à voter cette motion, et en particulier concernant la proposition de réquisition.*

*Pascal LAVERGNE explique qu'on ne peut réquisitionner des personnels que dans la mesure des possibilités juridiques, ce point n'est donc pas si simple.*

*Francis ZAGHET ajoute qu'on note des départs liés au fait que les professionnels de la médecine partent vers les ZRR (zones de revitalisation rurales) défiscalisées, ce qui est scandaleux. Je demande officiellement au nom de tout le monde à notre Député de revoir la législation sur les ZRR et d'en sortir un certain nombre de professions en particulier professions médicales.*

*Christian MALANDIT-SALLAUD salue l'engagement des personnels soignants et appelle à se battre pour nos services publics. Il déplore que les rémunérations des personnels soignants ne soient pas assez élevées, tandis qu'en parallèle une dépense de 14 milliards d'euros est prévue pour financer une LGV contre laquelle les habitants du secteur militent depuis longtemps et qui n'apportera rien au territoire en termes de soutien à nos services publics.*

*Vincent GORSE affirme que les investissements programmés vont apporter des professionnels de santé. Les*

*conditions de travail sont très compliquées actuellement dans les blocs et service des urgences, la réalité du Centre Hospitalier Sud Gironde c'est ça. Quand on est chirurgien et qu'on arrive au CH SG on n'a pas envie d'y rester et malgré ça on a réussi à recruter 36 médecins. Il paraît évident qu'avec un équipement moderne et attractif, il sera plus facile recruter plus de personnels. En revanche, ce n'est certainement pas suffisant pour régler l'ensemble des problèmes.*

**LA MOTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13/04/2023 (AVEC 44 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS).**

\* \* \*

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Pas de questions diverses.*

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,  
La séance est levée à 22h50.**

Certifié conforme à l'original,  
Au registre sont les signatures des votants,  
Pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie au registre des délibérations,



**M. Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud-Gironde

**M. Serge POUJARDIEU**  
Maire de Fontet  
Secrétaire de séance

